



# MAIRIE



## Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 4 octobre 2010

*L'an deux mille dix, le quatre octobre à 20h20, le Conseil Municipal de la Commune de Fau de Peyre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 28 septembre 2010, sous la présidence de Daniel MANTRAND, Maire.*

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1er Adjoint - François HERMET, 2ème Adjoint - Marie-Ange CHABERT - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - François MOULIN - Joël PAGES

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **AMENDES DE POLICE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé de réserver à la Commune une dotation de 346.20 € provenant du produit des amendes de police pour la réalisation du marquage au sol du parking du nouveau cimetière. Le Conseil donne son accord pour recevoir cette dotation.

### **CONVENTION AVEC LE SDEE**

Suite aux réformes des services de l'État et pour utiliser au mieux leurs compétences dans le cadre de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), le Maire invite le Conseil à approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de grosses réparations de voirie. Le Conseil, à l'unanimité, approuve et autorise le Maire à signer ladite convention.

### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE CRÉDIT**

Le Maire propose au Conseil de renouveler auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole la ligne de crédit à court terme permettant de mieux maîtriser les flux financiers mais surtout d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts dans l'attente des subventions. Adopté à l'unanimité.

### **SECTIONNAUX DES GOUTTES ET DE LA BARAQUE DES GOUTTES**

Avant d'aborder le sujet, Joël PAGES est invité à quitter la salle du Conseil étant concerné par cette affaire. A la demande du Préfet, le Conseil est invité à adopter définitivement :

- le projet d'échange des terrains entre la section des Gouttes et Monsieur ASTIER Casimir ;
- la vente de deux parcelles sectionales à Monsieur CLAUZON Bernard ;
- la vente d'une parcelle sectionale à Monsieur REDON Christian ;

ceux-ci ayant obtenu la majorité absolue (+ de 50% des électeurs inscrits) lors de la consultation du 5 septembre 2010.

De même, le Préfet demande au Conseil Municipal de confirmer sa volonté de poursuivre le projet de vente d'une parcelle sectionale à Monsieur PAGES Joël, celui-ci n'ayant pas recueilli la majorité absolue. Après un tour de table, le Conseil, à l'unanimité, décide de poursuivre le projet de vente.

## **QUESTIONS DIVERSES**

◊ François HERMET fait le point sur les travaux en cours. Les travaux de **réparation de l'appartement de l'ancienne école de Beauregard** se poursuivent et devraient voir leur achèvement fin novembre.

Le **curage des fossés** va se terminer dans les tout prochains jours.

Comme il était dit dans le compte rendu du 8 juin 2010, concernant le **débroussaillage des talus**, un marquage des arbres et arbustes à couper a été effectué. Il appartient donc aux riverains ou autres de procéder à ce nettoyage. Pour les arbres susceptibles d'appartenir à la Commune, le Maire précise que le bois pourra être emporté par celui qui fait le travail.

◊ Les **relevés topographiques** ont permis de confirmer que la réalisation d'une nouvelle **station d'épuration sur le village du Fau**, au regard des nouvelles normes, est tout à fait possible. L'**avant-projet** suit son cours.

Quant à celui concernant **l'assainissement et l'aménagement du village de Charmals**, une réunion sur site a été organisée en présence de tous les habitants. Les souhaits et remarques ont été enregistrés et seront pris en compte dans la mesure du possible.

◊ Le Maire indique au Conseil que le **procès en appel** concernant les **éoliennes du Truc de l'Homme** aura lieu à Marseille le jeudi 7 octobre. Afin de pouvoir défendre ce projet, le Maire se rendra à l'audience. Le Conseil décide de prendre en charge les frais afférents à ce déplacement.

La séance est levée le 4 octobre à 23h30

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE